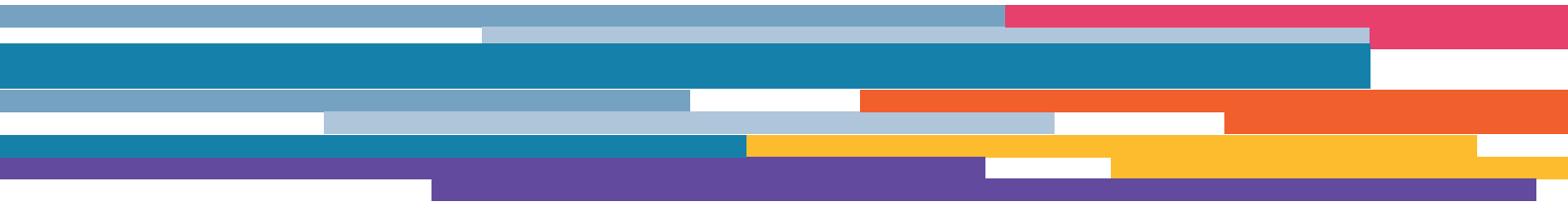




# Charte éthique de l'ŒUVRE FALRET



Pour rester fidèle aux intuitions de son fondateur, le Docteur Jean-Pierre FALRET, dans l'accompagnement et la réhabilitation des personnes en souffrance psychique, l'ŒUVRE FALRET a décidé de se doter d'une charte éthique. Ce document fédère tous les établissements et définit les principes et les valeurs, notamment les valeurs chrétiennes qui ont présidé à sa fondation, auxquels tous ses acteurs (adhérents, salariés, bénévoles) adhèrent et se réfèrent tant dans leurs choix stratégiques que dans leurs pratiques quotidiennes.

## LA VALEUR DE RESPECT

C'est la reconnaissance de la valeur inconditionnelle de toute personne humaine, et l'engagement à la promouvoir. Cette reconnaissance implique celle de la vulnérabilité comme constitutive de la personne humaine. L'ŒUVRE FALRET a placé au cœur de son action ceux que leur vulnérabilité a mis dans un état de fragilité.

Ce respect implique pour chaque personne accompagnée par l'ŒUVRE FALRET :

- des pédagogies progressives et des dynamiques évolutives dans l'accompagnement de ses fragilités et de ses incapacités.
- la prise en compte de sa singularité, dont la fragilité est un élément constitutif. Il s'agit de l'aider à s'adapter à la réalité en découlant.
- la prise en compte de son histoire, des étapes de sa vie, de son âge.
- la prise en considération de sa souffrance et de celle de sa famille.
- une aide pour tout ce qui menace sa dignité.
- la mise en évidence du potentiel de la personne que cette dernière pourra progressivement exploiter, notamment pour s'ouvrir aux autres et devenir ainsi, à son tour, acteur.

L'ŒUVRE FALRET fonde son action sur la conviction que chaque personne a des ressources, des capacités et des compétences, et qu'il est de sa responsabilité de l'aider à les mobiliser au mieux et de les développer.

## LA VALEUR D'HOSPITALITÉ

C'est celle de l'accueil généreux du sujet souffrant, l'obligation assumée d'assurer le juste accompagnement, dans la réalité reconnue de ses limites et aussi de sa liberté.

Cette hospitalité nécessite une attention, un examen approfondi de la spécificité de chaque personne accueillie, pour répondre avec justesse et empathie à ses besoins

Elle implique une sollicitude marquée de réalisme. Réalisme qui est la marque de toute démarche éthique. Cela invite à des évaluations régulières en équipe, à

l'anticipation des conséquences des choix

Cette hospitalité invite à nouer avec les personnes accompagnées des rapports, « simplement humains », malgré l'asymétrie de la relation.

Elle implique une attention concrète à la qualité de vie de chaque structure d'accueil.

## LES VALEURS SPIRITUELLES

Honorer « tout l'humain dans ses malades » est l'une des valeurs fondamentales léguées par J-P FALRET.

Dans sa continuité, l'ŒUVRE FALRET met au cœur de ses pratiques une attention, une ouverture à tout ce qui honore les diverses dimensions de la personne, sa dimension corporelle, sociale, artistique et culturelle, en proposant des activités dans ces domaines, avec le concours de personnes qualifiées.

Pour tous, elle veut donner sa place à la dimension spirituelle et/ou religieuse de l'Homme.

La spiritualité étant reconnue comme un élément anthropologique, constitutif de l'humanité en chacun, comme ce qui tire vers un « au-delà de soi-même », en liaison avec le sens de la dignité absolue de chaque homme.

Dans le droit fil de l'inspiration chrétienne de son fondateur J-P FALRET, l'ŒUVRE FALRET veut se doter de moyens humains, qui auront à organiser des espaces de liberté et de recherche de sens, des lieux d'accueil et de proposition de foi dans le respect des principes de la laïcité.

Elle se veut lieu d'espérance. Un document dédié à ce sujet sera établi.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LES MISSIONS DE L'ŒUVRE

Pour être fidèle à sa démarche éthique, l'ŒUVRE FALRET doit organiser de façon juste sa gouvernance ainsi que les rapports des divers acteurs entre eux.

### - Gestion et administration

Dans le cadre de ses activités, l'ŒUVRE FALRET s'engage au respect des règles de déontologie en vigueur et notamment relatives :

- au fonctionnement dans le respect des valeurs, de son projet associatif et de ses statuts,
- à la gestion rigoureuse et désintéressée,
- à la qualité de la communication,
- à la transparence financière.

### - Personnel

Le personnel est l'acteur principal de la mise en œuvre de ces valeurs. Chaque professionnel est recruté en tenant compte de ses qualifications techniques et

humaines, de sa capacité à travailler en équipe, avec les bénévoles et avec les familles mais aussi de sa capacité à développer auprès des personnes accueillies une “attention du cœur”. Il doit adhérer aux valeurs de l’Œuvre et aux modalités de leur mise en pratique. Une formation ouverte à l’évolution des connaissances et des recherches sera mise en œuvre.

#### **- Famille**

La famille des personnes accueillies est considérée comme un partenaire indispensable de l’accompagnement. L’Œuvre souhaite, avec l’accord des personnes accompagnées, entretenir avec les familles un lien fondé sur le respect mutuel et installer dialogue et confiance dans la relation. Chacun intervient dans le cadre de son rôle et de sa fonction. A travers les instances de concertation, Conseil de la Vie Sociale ou autre, les familles sont appelées à exprimer leur point de vue et leur suggestion quant au fonctionnement de chaque établissement.

#### **- Bénévoles des Amis de l’ŒUVRE FALRET**

Les Bénévoles apportent assistance, tant morale que matérielle, aux bénéficiaires de l’ŒUVRE FALRET dans le cadre de leurs projets associatifs respectifs.

#### **- Comité d’éthique**

La mise en place d’un comité d’éthique, instance autonome, mandatée par le conseil d’administration, sera utile pour aider au respect des valeurs de la charte.

Composé de personnes différemment concernées par les sujets abordés, il apportera des éléments de réflexion sur les valeurs morales, les règles de la déontologie, du droit, et aidera les équipes à réfléchir en amont, et à partir de situations précises.

Il produira donc des réflexions, éventuellement des orientations générales ou des recommandations sur des sujets précis en référence à la charte de l’Œuvre.

Juin 2009